

# Jean-Baptiste André Godin à Henri Brissac, 21 avril 1884

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

## Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

## Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 1 p. (70v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

## Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Henri Brissac, 21 avril 1884, Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris, FG 15 (24)

Consulté le 01/03/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51496>

Copier

## Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Famillistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

## Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [21 avril 1884](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Famillistère

Destinataire [Brissac, Henri \(1822-1906\)](#)

Lieu de destination 7, boulevard Arago, Paris

Scripteur / Scriptrice [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

## Description

Résumé Godin répond à la lettre d'Henri Brissac du 21 avril 1884. Il l'informe que le journal *Le Devoir* promeut toutes les manifestations en faveur de la paix et de l'arbitrage, et qu'il pense qu'il faut provisoirement laisser se constituer des comités locaux dans toute la France.

Support

- La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage.
- La fin de la formule de politesse et la signature de la lettre ne sont pas copiées.

## Mots-clés

[Administration et édition du journal Le Devoir](#), [Pacifisme](#)

Notice créée par [Pauline Péliissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

---

Paris, Familistère  
21 avril 1886

20

Monsieur,

En réponse à votre  
lettre du 19<sup>e</sup>, j'ai l'hon-  
neur de vous informer que  
la publicité du "Devoir"  
a fait, quant à présent,  
au profit de toutes les ma-  
nifestations qui jouissent  
à première vue faveur de  
la part de l'arbitrage.

Il est donc de notre  
ligne de conduite de ne  
pas être exclusif et de  
chercher à constituer

partout la France  
des comités locaux  
auxquels, provisoirement,  
je crois devoir laisser  
toute leur autonomie.  
Quand ces comités seront  
parfaitement constitués,  
nous discuterons alors à  
voir si l'on doit main-  
tenir à Paris la dualité  
des groupes centralis-  
teurs. Mais soyez  
certain que "Le Devoir"  
fera tout ce qu'il pourra  
pour vous aider.

Veuillez agréer

Bernard L. Wilson.